

CLUB DE VTT DE L'EST ONTARIO INC.

RAPPORT ANNUEL DU TRÉSORIER – 2025

Historique et contexte

Le Club de VTT de l'Est Ontario Inc. (le « Club ») est une société sans capital-actions constituée en janvier 2005. C'est un organisme sans but lucratif et est exempt de l'impôt sur le revenu.

Le Club dessert principalement les intérêts des amateurs de VTT de l'est de l'Ontario et a pour principal objectif de promouvoir la pratique sécuritaire du VTT. À cet effet, le Club a aménagé et maintient plusieurs sentiers qui se retrouvent principalement dans le comté de Prescott et Russell. Le Club cherche de façon continue à agrandir son réseau de sentiers.

Le Club comptait environ 1 676 membres au 31 décembre 2025 (2024 : 1 966). La diminution du nombre de membres entre 2025 et 2024 est imputable à une meilleure distribution géographique des membres entre les clubs de VTT. Le Club fait partie de l'« Ontario Federation of All Terrain Vehicle Clubs » (« OFATV »). Toutes les activités du Club sont assurées par des bénévoles.

Performance financière

Revenus et résultat. Conséquent avec la diminution du nombre de membres entre 2025 et 2024, la quote-part du Club provenant des cotisations des membres a diminué d'environ 18 000 \$ en 2025 vs 2024 et le résultat net de l'année 2025 est un excédent des dépenses sur les revenus de quelque 51 000 \$ (une perte) vs une perte de 67 000 \$ l'année précédente. Les pertes des deux dernières années sont directement attribuables aux frais de sentiers qui ont totalisé 170 000 \$ en 2025 (2024 : 209 000\$).

La quote-part du Club de la cotisation des membres inclut un montant de péréquation provenant de l'OFATV; ce montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres de sentiers hors route que le Club maintient. À compter du 1er octobre 2025, l'OFATV a révisé le montant de la cotisation annuelle régulière, qui passe de 150 \$ à 195 \$, taxes comprises. Concomitamment, la part normale du Club de la cotisation annuelle des membres de 195 \$ est maintenant de 84,49 \$ (de 65 \$ qu'elle était depuis août 2014). La nouvelle cotisation est sujette à un escompte selon fonction de certaines conditions, dont un renouvellement hâtif.

Dépenses. Les dépenses ont totalisé 192 000 \$ en 2025 (2024 : 232 000 \$). La grande majorité des dépenses sont engagées pour l'entretien et l'aménagement de sentiers qui ont totalisé 170 000 \$ en 2025 (2024 : 209 000 \$). En 2025, le Club a complété l'ouverture d'un nouveau sentier dans la forêt Larose, sentier mis en chantier en 2024. Le coût total de ce sentier a atteint quelque 134 000 \$. L'entretien des sentiers inclut le surfacage des sentiers au cours de l'hiver. Le Club a aussi augmenté la surveillance des sentiers dont les coûts ont passé à environ 12 000 \$ (2024 : 2 000 \$).

À la fin de l'exercice 2025, l'encaisse totalisait 164 000 \$ (2024 : 245 000 \$), solde avant le paiement des charges à payer en fin d'exercice de 9 000 \$ (2024 : 50 000 \$) et représente le principal actif du Club, tandis que l'actif net (accumulation nette des excédents des revenus sur les dépenses) se situait à 130 000 \$(2024 : 181 000 \$).

Passif éventuel. En juin 2025, un ex-membre du Club a intenté une poursuite contre le Club et d'autres parties cherchant dédommagement pour les blessures graves qu'il a subies lors de son accident de VTT deux ans auparavant. Les assureurs du Club ont pris en charge le dossier qui est toujours en marche. La gestion du Club est d'avis que la poursuite n'est pas fondée, et conséquemment, aucune provision pour perte n'a été inscrite dans les comptes.

Activités

Les principales activités du Club sont l'ouverture et l'entretien des sentiers ainsi que la patrouille (respect des lois et règlements) des sentiers, de même que l'organisation d'activités sociales ponctuelles, comme des « promenades » du Club ou des activités de levées de fonds pour des œuvres de charité. Sur une base continue, le Club consacre beaucoup d'efforts afin d'obtenir ou de maintenir les autorisations municipales ou gouvernementales nécessaires afin de nous permettre d'entamer l'ouverture de nouveaux sentiers ou de maintenir ceux existants.

Dans la majorité des cas ce n'est pas toujours facile, car nous faisons souvent face à de l'opposition concertée. Le non-respect des lois par des quadistes, qu'ils soient membres du Club ou non, donne une mauvaise image de la collectivité quadiste et des arguments difficiles à réfuter à ceux qui s'opposent à l'ouverture ou au maintien des sentiers actuels.

Vers l'avant

La vision à long terme du Club continue d'être l'expansion de son réseau de sentiers vers l'est et le sud de l'Ontario. L'expansion du réseau de sentiers dépend grandement de l'obtention des permissions auprès des autorités municipales et de la disponibilité des bénévoles afin d'offrir leur aide. En effet, plus il y aura de bénévoles pour aider, plus vite que le Club pourra ouvrir de nouveaux sentiers et faire l'entretien des sentiers existants. Nous constatons, cependant, qu'il est en général difficile d'obtenir la participation continue de bénévoles.

Les dirigeants de l'OFATV continuent à travailler avec d'autres groupes intéressés en vue de créer une organisation VTT unique pour l'ensemble de l'Ontario.

Site Web

Le Club maintient un site Web (<http://www.atv-vtteo.org/>), lequel présente des mises à jour sur la condition des sentiers, événements et autres activités ainsi que d'autres informations utiles. Nous vous encourageons à visiter le site régulièrement. Vous pouvez également nous joindre sur Facebook.

